

Règlement de la course Kabylie'Trail du 19/09/2026

La manifestation, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), à l'exception de ceux de l'organisation ou acceptée par celle-ci.

Art. 1 : Présentation des épreuves

Cette manifestation se déroule le samedi 19 septembre 2026.

Elle comporte 2 marches randonnées et 2 courses mode trail. Les départs se font sur le site de la Carrière de Voutré – route de Sillé - 53600 VOUTRE aux horaires indiqués ci-dessous :

- une course de 22 kms avec un départ groupé à 09h15,
- une course de 12 kms avec un départ groupé à 09h30,
- une marche pédestre de 5 kms avec un départ groupé à 09h00,
- une marche pédestre de 10 kms avec un départ groupé à 09h00.

Art 2 : Organisateur

Association Jogging des Coëvrons – joggingtrailcoevrons@gmail.com
En partenariat avec La Carrière de Voutré

Lien d'inscription :

<https://espace-competition.com/>

Art 3 : Conditions de participation

La participation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge et certificat médical

Pour les 2 courses, il faut :

1/ compléter le Parcours de Prévention Santé PPS. Une fois le PPS validé, vous pourrez joindre l'attestation à votre inscription. Ce justificatif est obligatoire pour compléter votre dossier d'inscription.

ou

2/ avoir une licence FFA **Fédération française d'athlétisme en cours de validité à la date de la manifestation.**

Sans l'un de ces justificatifs, l'inscription ne pourra être validée et aucun dossard ne sera délivré.

Course de 22 kms :

* ouverte aux personnes nées en 2008 et avant et ayant rempli l'une des conditions ci-dessus,

Course de 12 kms :

* ouverte aux personnes nées en 2010 et avant et ayant rempli l'une des conditions ci-dessus, Cependant tous les participants mineurs doivent fournir également une autorisation du tuteur légal complétée et signée à la main.

Randonnée pédestre :

* ouverte à toute personne (le PPS ou la licence ne sont pas nécessaires pour l'inscription). Cette épreuve est déconseillée aux personnes à mobilité réduite et poussettes enfant.

b) Droits d'inscription et clôture des inscriptions

Toutes les inscriptions se font uniquement via le site internet de la course <https://espace-competition.com/>.
Pas d'inscription sur place.

Les droits d'inscription sont ouverts dès ce jour. La clôture des inscriptions est fixée au **17/09/2025 à 23h50**.

Tarifs :

* gratuit pour la randonnée

* 22€ pour la course de 22 kms comprenant 1 lot à chaque participant + ravito - **majoration de 5€** à partir du 10/09/2026

* 12€ pour la course de 12 kms comprenant 1 lot à chaque participant + ravito - **majoration de 5€** à partir du 10/09/2026

c) Dossard

Le retrait des dossards se fera le jour du trail, au lieu indiqué sur place. Une pièce d'identité avec photo sera demandée pour le retrait.

L'athlète doit porter visiblement, pendant l'intégralité de la course, le dossard fourni par l'organisateur.

d) Rétractation

Tout engagement du participant **est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, pandémie, ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

L'assurance complémentaire individuelle est à la charge du coureur. Tout coureur sans dossard sera exclu de la course et interdiction de rétrocéder soi-même son dossard (responsabilité engagée),

Art 4 : Conditions d'annulation

Aucun remboursement en cas d'annulation

Art 5 : Le parcours

Le parcours est composé de voies privées sur le site de la carrière. Seules les personnes ayant un dossard pourront emprunter ces voies privées.

Les milieux naturels et industriels traversés lors de cette course doivent être respectés. Ces milieux, ouverts exceptionnellement pour la course, ne pourront être de nouveau empruntés une fois la course terminée.

Il est demandé à chaque participant de respecter le lieu (jeter aucun déchet).

Art 6 : Ravitaillement **Aucun gobelet ne sera fourni.**

Course de 22 kms :

- 1 ravitaillement intermédiaire. Le coureur doit être autonome en alimentation liquide et solide. **Le coureur prévoir son gobelet pour ce ravitaillement. Aucun gobelet ne sera fourni.**

- 1 ravitaillement à l'arrivée.

Course de 12 kms :

- 1 ravitaillement à l'arrivée. Le coureur prévoit son gobelet pour le ravitaillement de l'arrivée. **Aucun gobelet ne sera fourni.**

Randonnée pédestre :

Aucun ravitaillement

Art 7 : Droit à l'image

J'autorise les organisateurs, ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrai apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

Art 8 : Acceptation de ce règlement

La participation implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement ; par son inscription, chaque participant donne le droit à l'organisateur d'utiliser toute photo dans le cadre de la promotion de celle-ci ainsi que la diffusion sur le site de la course.

Art 9 : Récompenses

- les 3 premières femmes au scratch aux 12 et 22 kms
- les 3 premiers hommes au scratch aux 12 et 22 kms
- l'association ou le club le plus représenté